Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 8

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Andermatt BIOCONTROL AG

L'homologation de Thymovar est à son terme

Franz Bollhalder, Andermatt BIOCONTROL AG, 6146 Grossdietwil

Thymovar est un médicament, enregistré depuis le 1er juillet auprès de l'OCM, pour la lutte contre la varroatose. La palette des moyens alternatifs à disposition est ainsi bien complétée.

Thymovar (voir *Revue suisse d'Apiculture*, mai 1998) figure comme le moyen idéal pour cette lutte : performant, sans résidus ni résistances, économique, et simple d'emploi.

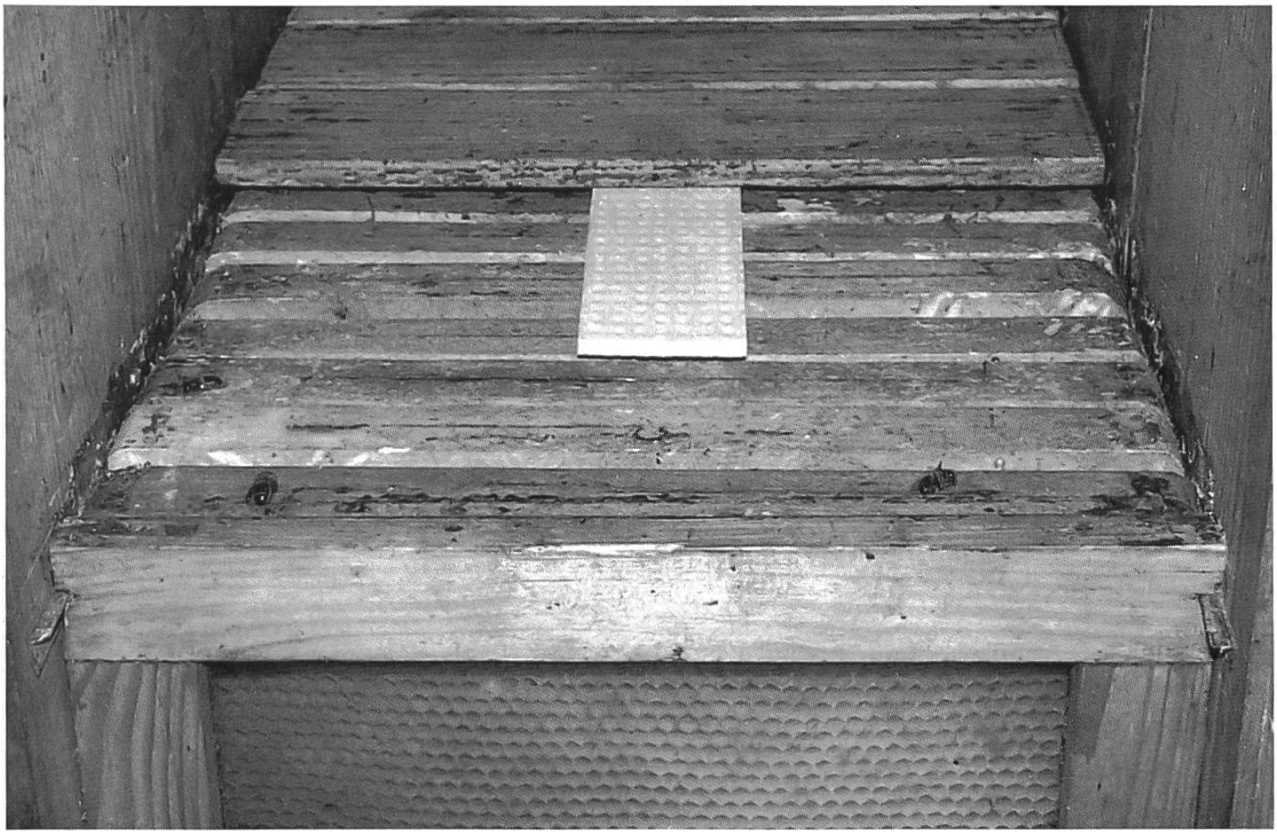

Aucune installation particulière ni aucun habit particulier ne sont requis lors de l'application. Pour traiter une ruche déposer deux fois, à intervalles de 4 semaines, une plaquette sur les couvains (Photo: M. Zuber).

Il est recommandé de combiner une application de Thymovar en août-septembre avec une application d'acide oxalique (par dégouttement ou par pulvérisation) dans les ruches sans couvains (novembre, décembre). Cette stratégie garantit, dans tous les types de ruches et situations, l'efficacité souhaitée.

Où l'obtenir :

Thymovar est disponible dans les magasins spécialisés et chez Andermatt BIOCONTROL AG, Unterdorf, 6146 Grossdietwil (tél. 062 927 28 40, fax 062 927 21 23).